

# L'Info-Relais

Janvier  
Février  
2024

## Relais Petite Enfance du Plateau du Russey

17 av. de Lattre de Tassigny 25210 LE RUSSEY  
03 81 43 89 51  
relais.ccpr@famillesrurales.org



## Le journal du Relais Petite Enfance du Plateau du Russey



### Horaires de permanences téléphoniques

**Mardi :** 14h-17h  
**Jedi :** 14h-16h  
**Vendredi :** 9h-12h / 13h-15h

Possibilité de rendez-vous sur demande.

**Le relais sera fermé du 26 février au 3 mars inclus.**

### Numéros utiles :

Pajemploi : 0 806 807 253

CAF : 32 30 CPAM : 36 46

MSA : 03 84 35 25 25

IRCEM : 0 980 980 990

DREETS : 0 806 000 126 (*Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités*)

Service des impôts : 03 81 67 30 13

Service Public : 39 39

Particulier employeur : 09 72 72 72 76

Pôle Emploi :

39 95 (ligne employeur)

39 49 (ligne candidat)

## Belle et heureuse année 2024 !

" Une nouvelle année à découvrir,  
Aller plus loin,  
Regarder autrement,  
Rêver d'ailleurs,  
Écrire de nouvelles histoires,  
Changer d'avis,  
Souffler un instant,  
Goûter aux plaisirs simples,  
Savourer chaque instant. "

Fanny Janier



# À vos agendas

## Les animations

Ces temps collectifs gratuits s'adressent à tous les enfants de 0 à 6 ans accompagnés d'un adulte (assistants maternels, parents et gardes à domicile).

Ces rencontres sont conviviales, bienveillantes et permettent à tous les enfants de jouer, de créer des liens et de découvrir de nouvelles activités.

Ces temps collectifs se déroulent les mardis matins de 9h30 à 11h30 en itinérance sur la communauté de communes (hors périodes de vacances scolaires).

### Janvier 2024

- **Mardi 9 janvier aux Fontenelles à 10h**  
Eveil sensoriel avec Laurie  
→ Salle du Club
- **Mardi 16 janvier à La Chenalotte**  
Atelier d'éveil  
→ Salle des fêtes
- **Mardi 23 janvier au Russey**  
Atelier d'éveil  
→ Annexe salle des fêtes
- **Mardi 30 janvier à Bonnétagé 9h30/10h30**  
Eveil yoga  
→ Mairie (salle du bas, située derrière le bâtiment)

### Février 2024

- **Mardi 6 février aux Fontenelles**  
Atelier d'éveil  
→ Salle du Club
- **Mardi 13 février à La Chenalotte à 10h**  
Carnaval en musique avec Lidwine  
→ Salle des fêtes

Merci d'arriver au plus tard à 10h lorsqu'il y a un intervenant.

Pensez à prévoir chaussons ou sur-chaussettes pour vous et les enfants.

### LA PARTICIPATION AUX ANIMATIONS SE FAIT SUR INSCRIPTION

Les inscriptions se font en ligne via les liens qui sont :  
- publiés sur la page Facebook et le site internet du relais  
- envoyés par mail aux personnes qui en ont fait la demande. (Si vous souhaitez les recevoir, merci de contacter le relais.)

## Le rendez-vous des assmats

**Mardi 23 janvier à 19h30**

**Soirée galette  
et**

**création de plaques d'impression**

Salle de réunion – Maison des services Le Russey



Merci de vous inscrire auprès du relais.

## À découvrir sur le secteur

### 1-2-3 Soleil

Lieu d'accueil pour les enfants et les parents

**Judis 11 - 18 et 25 janvier**

**Judis 1 - 8 et 15 février**

**de 9h à 12h**

Lieu : mairie de Bonnétagé

(salle du bas, située derrière le bâtiment)

[service.oreille@netcourrier.com](mailto:service.oreille@netcourrier.com)

Accès libre et gratuit.



### Ludothèque P'tidou

La Ludothèque P'tidou vient à votre rencontre sur la commune du Russey :

**Judi 11 janvier** de 9h30 à 11h30 et de 16h à 18h

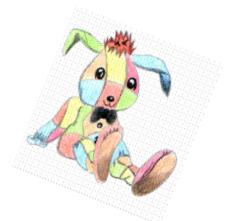
**Judi 25 janvier** de 16h à 18h

**Judi 8 février** de 9h30 à 11h30 et de 16h à 18h

**Judi 22 février** de 16h à 18h

Lieu : salle annexe de la salle des fêtes du Russey

<https://ludothequesdouds.famillesrurales.org/>



# Convention Collective de la Branche du secteur du Particulier Employeur et de l'emploi à Domicile

Clin d'œil sur quelques changements législatifs en lien avec la nouvelle convention collective applicable au 01/01/22

## Procédure de rupture du contrat à durée indéterminée (CDI)

	À l'initiative de l'employeur (retrait de l'enfant)	À l'initiative du salarié (démission)
<i>Articles 64 et de 120 à 125 de la convention collective</i>		
<b>Quand ?</b>	A tout moment, quel que soit le motif.	A tout moment
<b>Formalités</b>	Notification par LRAR. La date de 1 <sup>ère</sup> présentation fixe le point de départ du préavis, attention le préavis n'est pas cumulable avec une période de congés payés sauf accord écrit et signé entre les parties.	
<b>Durée du préavis</b>	En dehors de la période d'essai, des cas de faute grave et faute lourde et de retrait imposé aux parties, un préavis est à effectuer en cas de rupture à l'initiative du particulier employeur ou du salarié. Sa durée est au minimum de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- huit (8) jours calendaires lorsque l'enfant est accueilli depuis moins de trois (3) mois ;</li> <li>- quinze (15) jours calendaires si l'enfant est accueilli depuis trois (3) mois et jusqu'à moins d'un (1) an ;</li> <li>- et un (1) mois si l'enfant est accueilli depuis un an (1) et plus.</li> </ul>	
<b>Préavis spécificités</b>	Le préavis ne se cumule pas avec des congés. Sauf accord des parties, il doit être exécuté dans les conditions normales du contrat. A défaut, la partie responsable de son inexécution doit verser à l'autre une indemnité égale au moment de la rémunération qu'aurait perçue le salarié s'il avait travaillé (parents, comme assistante maternelle).	
<b>Sommes à verser lors de la rupture de contrat</b>	Indemnité compensatrice de congés payés : pour les congés acquis et non pris ainsi que ceux en cours d'acquisition.	
	Sous condition de l'accueil de l'enfant pendant au moins 9 mois, indemnité de rupture égale à 1/80 <sup>ème</sup> du total des salaires bruts perçus pendant la durée du contrat (hors indemnités d'entretien et de repas). Cette indemnité n'a pas le caractère de salaire. Elle est exonérée de cotisations sociales.	Pas d'indemnités
	Régularisation de salaire : En cas d'accueil sur 46 semaines et moins, une régularisation définitive du salaire doit être effectuée par la compensation de l'ensemble des régularisations annuelles et prévisionnelles effectuées en cours de contrat chaque année à sa date anniversaire. Cette régularisation définitive est à effectuer quel que soit le mode de rupture du contrat de travail. Cette somme [...] est donc soumise à contributions et cotisations sociales.	
<b>Documents à remettre au salarié</b>	Bulletin de paie sur lequel apparaissent toutes les sommes dues ; Certificat de travail (cf mentions obligatoires listées à l'article 69 de la convention collective) ; Reçu pour solde de tout compte détaillant les sommes versées au salarié à la date de la rupture du contrat de travail ; Attestation Pôle Emploi (à demander auprès de Pôle Emploi).	



Si vous n'arrivez pas à accéder à un contenu ou à un service, vous pouvez contacter le responsable du site internet pour être orienté vers une alternative accessible ou obtenir le contenu sous une autre forme.

Pour cela,

- ◆ compléter le formulaire en ligne en vous rendant sur le site monenfant.fr - comment nous contacter
- ou
- ◆ envoyer un mail à l'adresse suivante : [contact-monenfant@cnafr.fr](mailto:contact-monenfant@cnafr.fr)



Il est préférable de venir au Relais avant la signature du contrat de travail pour vous informer sur les droits, les devoirs et les obligations de chacun (parent employeur et assistant maternel salarié) en lien avec la Convention Collective.

Pensez à prendre rendez-vous auprès de votre Relais !

Le saviez-vous ?

# Pizza ourson

# Pour le plaisir !!!

## Ingrédients :

### → Pâte à pizza

- 1 càs d'huile d'olive
- 1 càc de levure de boulanger
- 150g de farine
- 8 cl d'eau tiède

### → Garniture

- 40g de farine
- 8cl de sauce tomate
- 35g de mozzarella râpée
- 2 tomates cerises
- 4 feuilles de basilic

## Préparation :

- Mélanger l'huile d'olive, l'eau, la levure de boulanger.
- Ajouter la farine, le sel et mélanger jusqu'à obtenir une pâte homogène.
- Pétrir la pâte avec les mains et former une boule.
- Recouvrir la pâte de film alimentaire et laisser lever la pâte 30 minutes à température ambiante.
- Dégazer la pâte en appuyant dessus avec le poing légèrement fariné. Diviser la pâte en 1 grande boule et 2 petites. Les saupoudrer de farine puis les étaler en disques avec un rouleau à pâtisserie.
- Placer les 2 petits disques au sommet du grand pour faire des oreilles puis la déposer sur une plaque de cuisson recouverte de papier cuisson.
- Étaler la sauce tomate sur la pâte puis la parsemer de mozzarella râpée.
- Couper 1 tomate cerise en 2 et la poser sur le grand disque pour faire des yeux. Poser la seconde tomate cerise au milieu pour faire le nez.
- Enfourner 15 minutes à 200 °C.
- À la sortie du four, poser 1 feuille de basilic sur chaque oreille et 2 autres sous le nez pour faire une moustache puis déguster.



Source : <https://www.chefclub.tv>

## Ours polaire en peinture

### Petit ours polaire

Petit ours polaire  
Aime beaucoup l'hiver  
Sur la banquise avec ses frères  
Il joue avec sa mère  
Petit ours polaire  
Aime beaucoup l'hiver  
Derrière les congères  
Il se cache avec ses petits frères.

Claudine Richard



### Matériel :

- Feuilles de couleurs épaisses
- Peinture blanche
- Fourchette
- Colle
- Feutre noir
- Paire de ciseaux

- À l'aide d'une fourchette, appliquer de la peinture blanche au centre de la feuille.
- Laisser sécher la peinture.
- Découper les oreilles, deux tailles de museaux et les yeux dans différentes feuilles colorées.
- Coller les oreilles et le plus gros museau. Coller ensuite les yeux, le petit museau.
- Dessiner au feutre la bouche de l'ours.

Source : <https://www.unjourunjeu.fr>

## Idées lectures

### Regarde comme je t'aime

Un album poétique et tendre où le bébé va découvrir, en miroir, la relation d'un ourson et sa maman. Une promenade dans la nature autour du thème des câlins.



Retrouvez toutes les informations des Relais Familles Rurales du Doubs sur le web :

<https://www.famillesrurales.org/relais-petite-enfance-franche-comte/>

Page Facebook : « Relais Petite Enfance du Plateau du Russey »

Pour recevoir le journal du relais par mail à chaque parution, il suffit d'en faire la demande auprès du relais.